



BUDGET PRIMITIF

2019

Conseil municipal
11 février 2019

SOMMAIRE

PREAMBULE

- A- Le contexte national
- B- La vigilance sur le niveau d'épargne
- C- Les investissements

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les ressources du BP 2019

- a) Produit fiscal et allocations compensatrices
- b) Dotations nationales
- c) Dotations de Nantes métropole
- d) Produits des services et du domaine
- e) Autres taxes et produits

B- Les dépenses du BP 2019

- a) Charges de personnel
- b) Charges à caractère général
- c) Autres charges de gestion courante
- d) Charges diverses
- e) Charges financières
- f) Virement à la section d'investissement et amortissements

C- L'autofinancement

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les dépenses

- a) Les autorisations de programme
- b) Les opérations d'équipement
- c) Les opérations financières

B- Les recettes

- a) Les ressources propres
- b) Les subventions
- c) L'emprunt

PREAMBULE

A- Le contexte national

Le rapport d'orientations budgétaires 2019 a souligné un contexte national relativement stable après la période 2014-2017 et la drastique réduction des dotations de l'Etat. En 2018, l'Etat a fait le choix d'un cadrage des dépenses de fonctionnement des collectivités les plus importantes, en lieu et place d'une réduction des dotations.

L'équilibre du budget de l'Etat reste cependant fragile et les discussions récentes sur le projet de loi de Finances 2019 le démontrent.

Le président de la commission des Finances a déjà évoqué la perspective d'un projet de loi de finances rectificatif pour compenser l'impact des récentes annonces présidentielles sur le déficit public. Un nouveau débat devrait donc se tenir au printemps, et devrait également aborder la question de la fiscalité des collectivités locales dans le contexte de la suppression annoncée de la taxe d'habitation en 2021.

B- La vigilance sur le niveau d'épargne

Sur les 5 dernières années, la Ville a concentré ses efforts sur les charges de gestion, réalisant ainsi une baisse de 18,4% des charges de gestion courante entre le compte administratif de 2013 et celui de 2018, soit plus d'1 millions d'euros d'économies. Cette vigilance portée sur les dépenses de gestion a permis de maintenir l'épargne brute et donc la capacité d'investissement.

Après avoir travaillé sur les marges de manœuvre concernant les charges de gestion, la Ville a initié, en 2018, la mise en place d'un dispositif de pilotage des activités, afin de disposer d'éléments de gestion pour contrôler la performance et pertinence du service public local.

C- Les investissements

Au budget 2019, les dépenses d'équipement (y compris les autorisations de programme) sont inscrites pour la somme de 8 270 000 €, montant bien inférieur aux précédentes années, l'année 2019 voyant l'achèvement de projets majeurs (groupe scolaire du Vieux Chêne, rénovation de l'église St Léger) et le lancement des projets à venir (multi-accueil du Bignon, groupe scolaire Elia).

D'un montant total de 43 074 000 €, le budget primitif 2019 se décompose en :

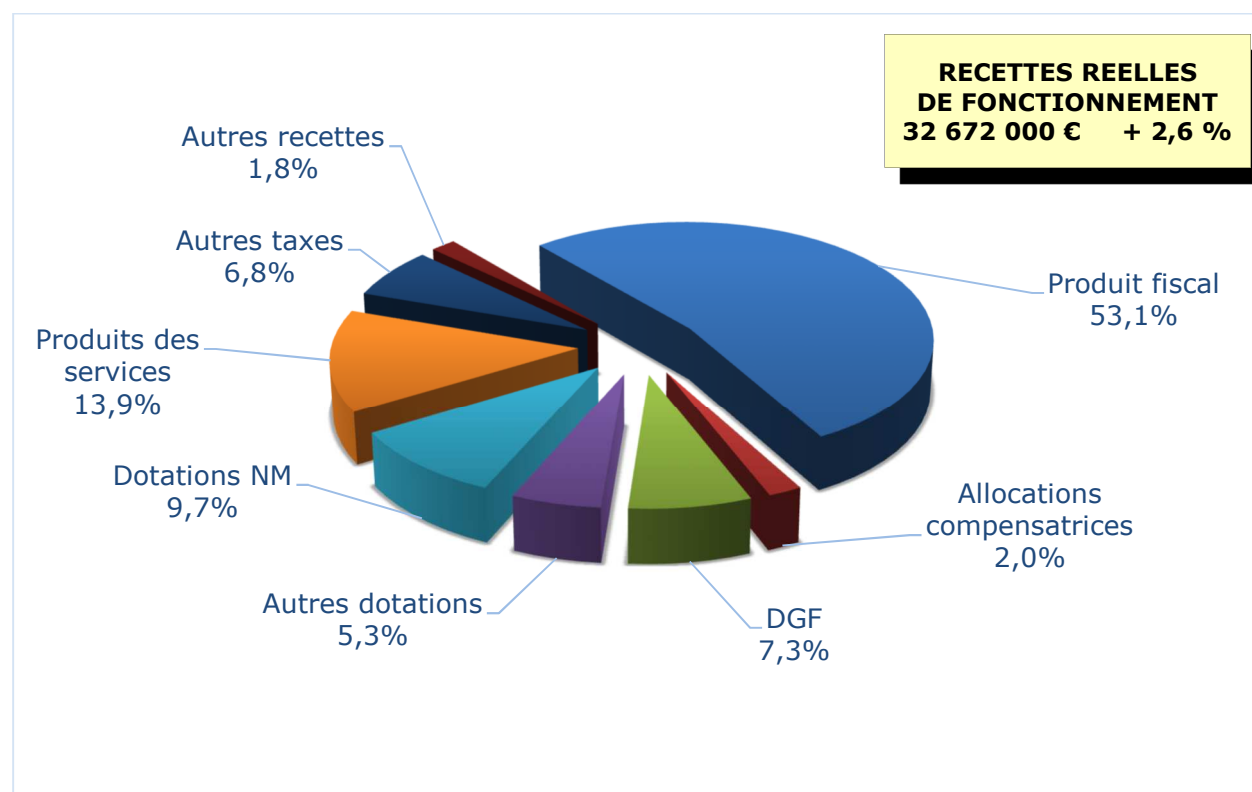
- Un budget de fonctionnement : 32 892 000 €
- Un budget d'investissement : 10 182 000 €

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES RESSOURCES DU BP 2019

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 32 672 000 €, en hausse par rapport au BP 2018 de 821 340 € soit + 2,6%.

FONCTIONNEMENT	2018	2019	Poids	Evolution
Produit fiscal	15 515 000 €	17 335 000 €	53,1%	11,7%
Allocations compensatrices	2 092 000 €	658 000 €	2,0%	-68,5%
DGF	2 350 000 €	2 387 000 €	7,3%	1,6%
Autres dotations	1 702 010 €	1 744 490 €	5,3%	2,5%
Dotations NM	3 179 000 €	3 184 000 €	9,7%	0,2%
Produits des services	4 379 200 €	4 542 000 €	13,9%	3,7%
Autres taxes	2 060 000 €	2 224 800 €	6,8%	8,0%
Autres recettes	573 450 €	596 710 €	1,8%	4,1%
RECETTES REELLES	31 850 660 €	32 672 000 €	100,0%	2,6%
<i>RECETTES D'ORDRE</i>	<i>220 000 €</i>	<i>220 000 €</i>		<i>0%</i>
TOTAL FONCTIONNEMENT	32 070 660 €	32 892 000 €		2,6%



a) Produit fiscal et allocations compensatrices

Le produit fiscal s'élève à 17 335 000 € contre 15 515 000 € au budget primitif 2018, soit une hausse de 11,7 %, qui s'explique par le fait que, lors du vote du BP 2018, le choix avait été fait de considérer la baisse de 30% de la taxe d'habitation comme une exonération, minorant ainsi le produit fiscal et majorant les allocations compensatrices.

Au final, s'agissant d'un dégrèvement et non pas d'une exonération, cette baisse fiscale est sans impact sur le produit fiscal perçu par les collectivités territoriales.

Le produit fiscal prévu en 2018, en y ajoutant le montant du dégrèvement, était de 16 980 000 €, soit une hausse réelle de 2,1% entre 2018 et 2019.

Le produit fiscal a été simulé en tenant compte :

- de la revalorisation des valeurs locatives de 1,6 % conforme à la dernière inflation connue de 2018,
- de la hausse prévisionnelle de l'assiette physique de 0,5 %, correspondant à la moyenne d'évolution des bases nettes entre 2011 et 2017
- du maintien des taux pour les 3 taxes locales

Le produit fiscal représente 53,1 % des recettes réelles de fonctionnement en 2019 contre plus de 48 % en 2018.

Les allocations compensatrices versées par l'Etat (au titre des exonérations des taxes d'habitation, foncières et professionnelle) ont été estimées à 658 000 € contre 2 092 000 € en 2018, soit - 68,5 %.

Comme expliqué ci-dessus, cette forte baisse s'explique par la différence entre exonération et dégrèvement.

Il est rappelé que les compensations de taxe professionnelle et de taxes foncières constituent des variables d'ajustement du budget de l'Etat auxquelles est appliqué chaque année un coefficient de minoration, non précisé dans le projet de loi de Finances 2019. C'est pourquoi, les prévisions budgétaires pour 2019 ont été maintenues au niveau des montants notifiés en 2018.

b) Dotations nationales (DGF, autres dotations)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été estimée à 2 387 000 € contre 2 350 000 € au budget 2018 soit + 1,6 %.

Il s'agit d'une hausse relative liée à une prévision budgétaire 2018 trop faible.

L'évolution réelle de la DGF entre 2018 et 2019 est estimée à - 2,9%.

Cette estimation prend en compte l'écrêtement appliqué aux collectivités dont le potentiel fiscal est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen.

Les autres dotations versées par l'Etat et les administrations publiques s'élèvent à 1 744 490 € contre 1 702 010 € en 2018 soit + 2,5 %. Cela intègre principalement :

- les subventions versées par la CAF au bénéfice des secteurs petite enfance, jeunesse et vie scolaire. Le montant 2019 augmente de 86 000 €, notamment du fait de l'optimisation du taux de remplissage dans les structures Petite enfance et du co-financement du poste de chargé de mission PEG.
- le fonds de soutien pour les rythmes scolaires, pour un montant de 106 000 €

- le financement du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) pour un montant de 43 000 €
- la dotation nationale de péréquation pour un montant de 61 530 € contre 68 400 € au BP 2018, soit 90% du montant réel perçu en 2018.

c) Dotations de Nantes Métropole

Globalement l'ensemble des dotations versées par la Métropole atteindrait 3 184 000 € en 2019, contre 3 179 000 € prévus au BP 2018 (+ 0,2 %).

Elles se composent des dotations suivantes :

- L'attribution de compensation (AC) représente la différence entre la taxe professionnelle perçue par la ville avant la mise en place de la TPU en 2000, déduction faite de la fiscalité ménages transférée de l'ex-district à la commune, et du montant des charges relatives aux compétences transférées depuis la mise en place de la CU en 2001. Son montant a été définitivement fixé en 2015 et jusqu'en 2019 à 2 069 000 €.
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) a été estimée à 1 115 000 € contre 1 110 000 € au BP 2018.
Cette dotation est déterminée annuellement par le Conseil métropolitain.

d) Produits des services et du domaine

Ce poste s'élève à 4 542 000 €, en hausse de 3,7 % par rapport à 2018. Hors remboursement des charges de personnel du SSIAD et du CCAS, le montant net des produits des services augmente de 46 000 € soit + 1,7 %.

Cette évolution est principalement liée :

- A la revalorisation tarifaire prévue en 2019 ;
- A la hausse de fréquentation pour les activités périscolaires, jeunesse et restauration scolaire ;
- A la hausse des recettes de l'Odyssee, ajustées au volume réalisé sur les dernières années.

e) Autres taxes et produits

Les autres taxes atteignent 2 224 800 € contre 2 060 000 € en 2018, et sont en hausse de 8 %.

Ces taxes sont tributaires d'éléments externes à la collectivité (consommation d'électricité, dynamique foncière, situation économique, etc...) qu'il est complexe d'estimer avec précision.

Elles concernent notamment :

- la taxe sur l'électricité pour 485 000 € (contre 470 000 € en 2018 soit + 3 %)
- la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 1 400 000 € (contre 1 250 000 € au BP 2018 soit + 12 %). La prévision budgétaire est inférieure à la réalisation 2018 (1 550 000 €), anticipant une baisse déjà amorcée des mutations immobilières.

- la taxe sur les pylônes électriques pour 59 000 € (contre 55 000 € en 2018),
- la taxe locale sur la publicité extérieure pour 210 000 € (contre 220 000 € en 2018), celle-ci étant liée aux surfaces des enseignes et panneaux publicitaires, la taxe elle-même évoluant de 1,6 %.

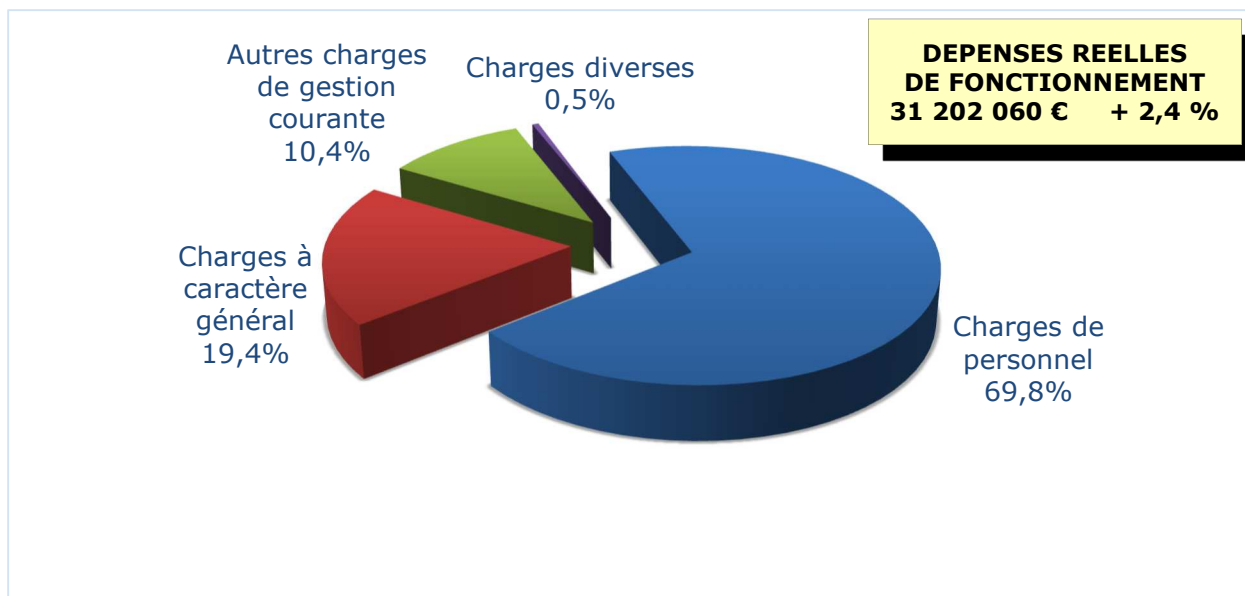
Les autres produits s'élèvent à 596 710 € contre 573 450 € en 2018 et sont constitués par :

- les remboursements sur rémunérations, en hausse de 23 000 €, notamment en raison de la hausse de la participation salariale sur les titres restaurant (effet de la résorption de l'emploi précaire),
- les loyers et remboursements de charges des immeubles loués,
- les remboursements de sinistres par les assurances,
- les dons et libéralités : en 2019, la commune percevra les dons de la Fondation du Patrimoine pour l'opération « vitraux et orgue de l'église Saint Léger » (68 000 €).

B- LES DEPENSES DU BP 2019

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 31 202 060 €, en hausse par rapport à 2018 de 743 940 € soit + 2,4%.

FONCTIONNEMENT	2018	2019	Poids	Evolution
Charges de personnel	20 838 000 €	21 485 000 €	69,8%	3,1%
Charges à caractère général	5 678 480 €	5 957 740 €	19,4%	4,9%
Autres charges de gestion courante	3 168 710 €	3 197 570 €	10,4%	0,9%
Charges diverses	384 930 €	143 750 €	0,5%	-62,7%
Charges financières	388 000 €	418 000 €	1,4%	7,7%
DEPENSES REELLES	30 458 120 €	31 202 060 €	100,0%	2,4%
DEPENSES D'ORDRE	1 612 540 €	1 689 940 €		5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	32 070 660 €	32 892 000 €		2,6%



a) Charges de personnel

Comme annoncé lors du ROB, les crédits prévus au BP 2019, pour un montant de 21 485 000 € prennent en compte les éléments suivants :

- Evolutions liées aux mesures prises par l'Etat :
 - o L'indemnité de compensation de la CSG : + 150 k€
 - o Le PPCR mis en place par l'Etat (parcours des carrières et rémunérations) : + 30 k€
 - o L'organisation des élections européennes : + 15 k€
 - o Les reclassements indiciaires des assistantes socio-éducatifs : + 5 k€
- Evolutions liées aux mesures prises par la Ville :
 - o Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : + 150 k€
 - o L'augmentation de cotisation MFP Prévoyance : + 70 k€
 - o L'impact de la résorption de l'emploi précaire sur le coût des titres-restaurant : + 40 k€
 - o La hausse du taux de cotisation Accident de travail : + 10 k€
 - o La hausse des heures de travail des intermittents : + 5 k€

Par ailleurs, la résorption de l'emploi précaire, qui a entraîné, par transfert, une forte augmentation des crédits relatifs aux rémunérations des agents titulaires, ne s'est pas accompagnée d'une baisse équivalente de ceux relatifs aux rémunérations des agents contractuels, et ce en raison de la hausse continue des effectifs scolaires et périscolaires qui ont contraint la ville à faire évoluer encore à la hausse ses effectifs contractuels (+ 90 k€).

Le budget RH a été établi avec l'hypothèse de non-augmentation du point d'indice et du SMIC en 2019 (hors revalorisation selon l'inflation prévue en janvier 2019).

Par conséquent, le budget 2019 prévoit une augmentation des charges de personnel de 3,1% par rapport au budget 2018, passant de 20 838 000 € à 21 485 000 €.

b) Charges à caractère général

Les charges à caractère général (y compris les travaux en régie), s'élèvent à 5 957 740 € contre 5 678 480 € en 2018, soit une hausse de 4,9 %.

Elles englobent l'ensemble des fournitures et prestations liées au fonctionnement des services et des équipements municipaux (fluides, affranchissement, assurances, maintenance, denrées...).

Cette forte hausse s'explique par les évènements majeurs suivants :

- La hausse du coût des fluides et du carburant : + 92 k€
- La mise en place de nouvelles obligations de contrôle réglementaire pour le gaz radon et l'amiante sur les ERP : + 80 k€
- Le développement de l'entretien externalisé des bâtiments : + 26 k€
- Les charges de mutualisation avec Nantes Métropole : + 15 k€
- Les charges liées aux élections (hors RH) : + 9 k€

c) Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 3 197 570 € contre 3 168 710 €, soit une hausse de 0,9 %.

Les évolutions majeures des subventions versées par la Ville sont les suivantes :

- Hausse de la subvention d'équilibre au CCAS (+ 84 000 €) justifiée par un sureffectif temporaire lié à une réorganisation en cours et intégralement compensée par le remboursement à la Ville des charges de personnel
- Hausse des subventions aux écoles privées : Ecole Notre Dame de Lourdes (10 000 €), Ecole St Joseph (la reprise en gestion autonome de la restauration scolaire se traduit par une opération blanche pour la commune : réduction des dépenses communales mais hausse de la subvention de fonctionnement à l'OGEC : + 21 400 €) et hausse des effectifs scolaires de l'école St Joseph (+ 5 000 €)
- Hausse de la subvention au COS selon le mode de calcul de la convention en vigueur (+ 13 000 €)
- Baisse de la contribution au Centre de gestion pour les agents privés d'emploi (- 36 800 €)
- Baisse de la subvention à l'association Cabanes à Doudous comme prévu dans la convention pluriannuelle (- 6 600 €)
- Moindre reversement de subventions CAF aux centres sociaux (- 11 300 €), selon la convention signée avec les centres
- Réajustement de l'enveloppe « subventions » du PEG suite à la 1^{ère} année d'expérimentation : - 15 000 € dont 8 500 € sont transférés en prestations de service

d) Charges diverses

Ces autres charges s'élèvent à 143 750 € contre 384 930 € au BP 2018 (- 62,7 %).

Elles sont principalement constituées des atténuations de produits qui s'élèvent à 97 000 € contre 343 000 € en 2018.

Cette forte baisse est liée à l'évolution du prélèvement SRU du fait de la validation de dépenses déductibles dont la Ville va bénéficier sur les exercices 2019 à 2021 :

- Prélèvement SRU 2018 : 190 835 € (pour un taux de logements sociaux de 19,09%)
- Montant des dépenses déductibles validées à compter de 2019 : 521 400 €
- Prélèvement SRU 2019 : 0 €

Les charges exceptionnelles s'élèvent à environ 46 000 € contre 42 000 € en 2018.

e) Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 418 000 € contre 388 000 € en 2018 soit une hausse de 7,7 %.

Cette évolution s'explique par l'impact de la dette contractée sur l'exercice 2018, à hauteur de 6 M€, et par les frais financiers liés à l'emprunt simulé de 2019.

f) Virement à la section d'investissement et amortissements

Un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévu à hauteur de 581 310 € en 2019 contre 598 908 € en 2018.

Il contribue à l'autofinancement des investissements.

La dotation aux amortissements, autre constituante de l'autofinancement, s'élève à 1 100 000 € en 2019 contre 1 005 000 € en 2018.

C- L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne de gestion, différence entre les produits réels et les dépenses courantes de fonctionnement (c'est-à-dire charges réelles hors charges financières) s'élève à 2 107 940 € et est en hausse de 5 %.

L'épargne brute, différence entre l'épargne de gestion et les charges financières (ou encore différence entre les produits réels et les charges réelles), s'élève à 1 689 940 €, également en hausse de 5 %.

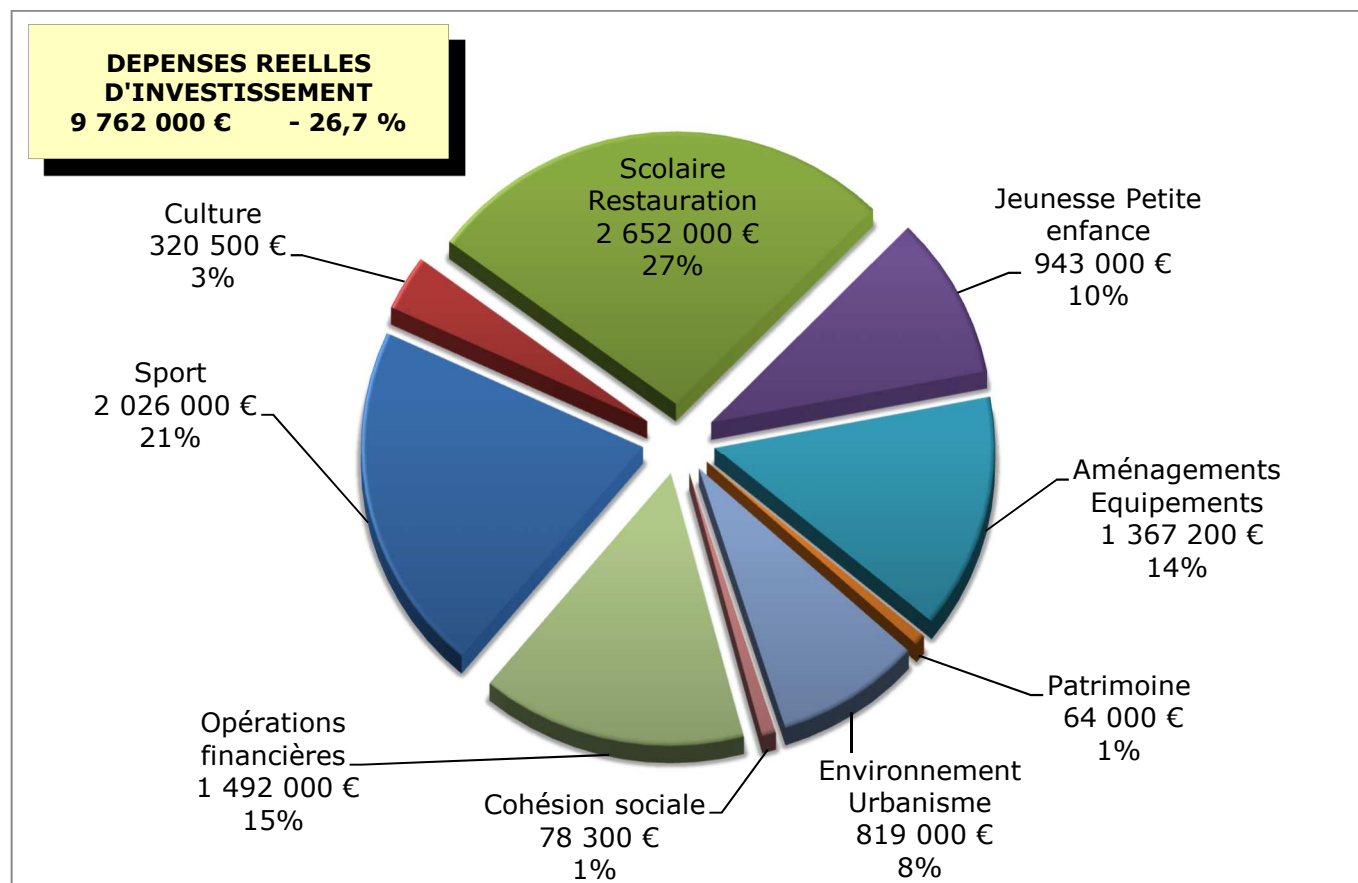
L'épargne nette ou autofinancement net, différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, s'établit à 199 940 €, en baisse de 42 % en raison du besoin de financement de l'exercice 2018 et, par conséquent, de la hausse du capital de la dette à rembourser sur l'exercice 2019.

AUTOFINANCEMENT	BP 2018	Poids	BP 2019	Ecart	%	Poids
Produits réels	31 850 660		32 672 000	821 340	2,6%	
Dépenses courantes	29 850 120		30 564 060	713 940	2,4%	
EPARGNE DE GESTION	2 000 540	6,3%	2 107 940	107 400	5%	6,5%
Charges Financières	388 000		418 000	30 000	7,7%	
EPARGNE BRUTE	1 612 540	5,1%	1 689 940	77 400	5%	5,2%
Capital de la dette	1 265 000		1 490 000	225 000	17,8%	
EPARGNE NETTE = AUTOFINANCEMENT	347 540	1,1%	199 940	-147 600	-42%	0,6%
Dotations aux amortissements	1 005 000		1 100 000			
AUTOFINANCEMENT GLOBAL	1 352 540		1 299 940	- 52 600		

2- SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 9 762 000 €, soit 26,7 % inférieures aux prévisions de 2018, ce qui est révélateur de l'aboutissement des projets majeurs lancés en début de mandat.



a) Les autorisations de programme

Les crédits de paiement consommés en 2018 étant inférieurs aux crédits prévus, ces derniers sont totalement ou partiellement reportés sur l'exercice 2019, en fonction des opérations.

Voici un état des lieux des autorisations de programme en cours :

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	BP 2019
AP 2016-1 GS Vieux Chêne	1 422 441,19 €	3 386 124,63 €	5 815 272,46 €	1 076 000 €
AP 2016-2 Eglise St Léger	63 295,31 €	1 062 474,71 €	259 666,04 €	55 000 €
AP 2017-1 Piscine		29 208,00 €	40 358,75 €	700 000 €
AP 2017-2 CSC Plaisance		2 700,00 €	11 256,00 €	20 000 €

AP 2018-1 Multi-accueil Bignon			69 960,96 €	830 000 €
AP 2018-2 GS Elia			- €	500 000 €
AP 2018-3 GS Salentine			7 980,00 €	400 000 €

La délibération relative aux autorisations de programme concernées sera révisée afin d'ajuster les crédits de paiement des exercices 2019 et suivants.

b) Les opérations d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au PPAM 2019/2020 peuvent être regroupées par typologie :

	BP 2019	PPAM 2019/2020	Différence
Maintien en état Patrimoine	1 062 000,00 €	1 000 000,00 €	62 000,00 €
Accessibilité bâti	63 000,00 €	80 000,00 €	- 17 000,00 €
Programme chaufferies	240 000,00 €	240 000,00 €	- €
Véhicules / Mobilier / Informatique	773 000,00 €	780 000,00 €	- 7 000,00 €
Projets	2 551 000,00 €	2 551 000,00 €	- €
AP-CP	3 581 000,00 €	5 452 000,00 €	- 1 871 000,00 €
TOTAL	8 270 000,00 €	10 103 000,00 €	- 1 833 000,00 €

Les écarts entre les prévisions du PPAM et le budget 2019 sont justifiés comme suit :

- AP-CP : ajustement au regard de l'état d'avancement des projets et des paiements réalisés en 2018 (- 1 871 k€)
- Maintien en état du patrimoine : nécessité de revoir l'enveloppe a minima prévue dans le PPAM afin d'assurer des opérations indispensables de maintien en état de l'actif patrimonial de la commune – compensation partielle par une réduction de l'enveloppe « Accessibilité » (+ 45 k€)
- Enveloppe « Véhicules, mobiliers et informatique » : réduction de l'enveloppe au vu des besoins identifiés (- 7 k€)

Voici le détail des opérations d'équipement inscrites au BP 2019 :

OPERATIONS	BP 2019
AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS	1 367 200,00 €
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS TRAVAUX	309 200,00 €
INFORMATIQUE ET TELEPHONIE	298 000,00 €
MATÉRIEL DE TRANSPORT	252 000,00 €
CITERGIE	276 000,00 €
EQUIPEMENTS ADMINISTRATION	94 500,00 €
AMENAGEMENT ESPACES DE STOCKAGE	60 000,00 €
SIGNALÉTIQUE JALONNEMENT	47 500,00 €

ALARME & INTRUSION / SECURITE	30 000,00 €
COHESION SOCIALE	78 300,00 €
CENTRES SOCIAUX (TRAVAUX ET EQUIPEMENTS)	33 300,00 €
GESTION URBAINE DE PROXIMITE PLAISANCE	25 000,00 €
TRAVAUX ACCESSIBILITE ESPACES PUBLICS	20 000,00 €
CULTURE	320 500,00 €
TRAVAUX ECOLE DES MUSIQUES (fin des travaux)	198 500,00 €
ESPACE CULTUREL L'ODYSSÉE ET CANOPEE	61 500,00 €
AUTRES TRAVAUX SITES CULTURELS	32 500,00 €
EQUIPEMENTS CULTURE	28 000,00 €
ENVIRONNEMENT URBANISME	819 000,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES	400 000,00 €
AMENAGEMENTS ESPACES NATURELS/CIMETIERE/COULEES VERTES ET PARCS	314 000,00 €
ETUDES URBANISME	50 000,00 €
AMÉNAGEMENT QUARTIER BOIS RAGUENET	40 000,00 €
EQUIPEMENTS ESPACES VERTS	15 000,00 €
PATRIMOINE	64 000,00 €
EGLISE SAINT-LÉGER	55 000,00 €
EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	9 000,00 €
PETITE ENFANCE JEUNESSE	943 000,00 €
MULTI ACCUEIL BIGNON	830 000,00 €
MULTI ACCUEIL PLAISANCE /CARRE DES SERVICES	50 000,00 €
OPÉRATIONS CCJ	35 000,00 €
AUTRES TRAVAUX SITES PETITE ENFANCE	15 000,00 €
EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	13 000,00 €
SCOLAIRE	2 652 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE VIEUX CHÊNE	1 076 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE ELIA	500 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	400 000,00 €
GROUPE SCOLAIRE BOIS RAGUENET (MAINTIEN EN ETAT)	291 000,00 €
CONSTRUCTION GS E.GIBIER (ETUDE PROGRAMMATION)	25 000,00 €
AUTRES TRAVAUX SITES SCOLAIRES	283 500,00 €
EQUIPEMENTS GROUPES SCOLAIRES	76 500,00 €
SPORT	2 026 000,00 €
NOUVELLE PISCINE	700 000,00 €
TERRAIN SYNTHETIQUE CHOLIERE	575 000,00 €
GYMNASE BOIS RAGUENET	390 000,00 €
STADE DE GAGNÉ (fin des travaux)	200 000,00 €
AUTRES TRAVAUX SITES SPORTIFS	141 000,00 €
EQUIPEMENTS SPORT	20 000,00 €
TOTAL GENERAL	8 270 000,00 €

c) Les opérations financières

D'un montant de 1 492 000 € contre 1 268 000 € en 2018, elles regroupent essentiellement le remboursement du capital de la dette, estimé à 1 490 000 € en 2019 :

- Capital de la dette existante : 1 396 000 €
- Capital de la dette nouvelle : 94 000 € (sur la base d'un emprunt de 3 M€ réalisé en 2019).

L'encours de la dette augmente dans la mesure où la Ville, après une année 2016 sans emprunt, a contracté un emprunt de 4,5 M€ en 2017 puis 6 M€ en 2018.

Néanmoins, le ratio d'endettement par habitant reste largement inférieur à la moyenne des communes de la même strate (757 € contre 1 063 €) :

ENCOURS REEL AU 01/01	2018	2019	Ecart	%
Encours total *	15 370 450,89 €	20 158 839,99 €	4 788 389,10 €	31,2%
Population INSEE	26 348	26 618	270	1,0%
Encours/habitant	583,36 €	757,34 €	174 €	29,8%

(*) L'encours de la dette au 01/01/2019 intègre l'ensemble de la dette contractée à la date du 01/01, y compris les prêts dont le capital n'a pas été versé. C'est notamment le cas du dernier emprunt contracté par la Ville en décembre 2018 et dont le capital sera versé en janvier 2019.

B- LES RECETTES

Le montant total des recettes réelles d'investissement s'élève à 8 292 060 €.

a) Les ressources propres

Elles sont constituées :

- du FCTVA pour 1 600 000 €, montant à la hauteur des dépenses d'équipement réalisées en 2018,
- du virement provenant de la section de fonctionnement pour 581 310 €,
- de la dotation aux amortissements et charges à répartir pour 1 108 630 €.

b) Les subventions

En 2018, un certain nombre de financements ont été accordés ou pré-validés et donneront lieu au versement de subventions en 2019, pour un montant total de 1 350 k€ :

- Extension / construction de groupes scolaires : 550 000 €
- Piscine (fonds de concours Nantes Métropole) : 500 000 €
- Réhabilitation des terrains synthétiques et travaux du stade de Gagné : 163 000 €
- Multi-accueil du Bignon : 125 000 €
- Citergie : 12 180 €

c) L'emprunt

Le développement des ressources propres et la recherche de subventions, doivent permettre de limiter le montant de l'emprunt nouveau à 3 M€ en 2019.

Cette mobilisation sera ajustée aux besoins et en optimisant la mobilisation de la ligne de trésorerie de 1 500 000 € dont dispose la Ville.